



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 39933

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement du latin et du grec dans le cadre de la réforme des lycées. 465 000 élèves du collège au lycée en section littéraire, mais également en section scientifiques ou économiques et sociales étudient le latin (seconde langue étudiée après l'anglais) et le grec, parce qu'ils ont bien compris que les langues et cultures de l'antiquité leur permettraient de s'approprier la langue française et le patrimoine culturel européen. La réduction des horaires comme prévue dans la réforme de la classe de seconde risque d'être néfaste à l'enseignement des options et donc à l'enseignement du latin et du grec. La réforme interdit *de facto* aux élèves scientifiques de choisir des langues anciennes en établissant une concurrence entre les modules sciences et humanités, en offrant dans les modules un enseignement renforcé des matières de tronc commun. En outre, loin de supprimer les filières, elle les renforce en marginalisant encore davantage la filière littéraire. Par ailleurs la réforme remet en question la continuité d'enseignement du latin et du grec entre le collège et le lycée. Les lycéens ne s'investiront pas dans un enseignement qu'ils ne pourront pas valider au baccalauréat. Enfin, en marginalisant le latin et le grec, elle prive l'enseignement d'un facteur d'intégration et de promotion sociale. Ces disciplines sont, comme d'autres disciplines littéraires, victimes d'une logique de rentabilité à court terme et aux conséquences culturelles désastreuses. Aussi, il lui demande de restaurer sa place aux options latin et grec dans sa réforme des lycées.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39933

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 444

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915